



Tarbes, le 11 décembre 2020

Objet : Plan de restructuration du réseau de la DGFIP des Hautes Pyrénées.

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre des Comptes Publics,
Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la ruralité.

La Direction Générale des Finances Publiques a engagé en 2019 une restructuration sans précédent des services des finances publiques et de son maillage territorial dénommée à présent **Nouveau Réseau de Proximité** (N.R.P).

Sous couvert de renforcer la présence des services publics, ce projet prévoit en réalité la suppression de l'ensemble du réseau des trésoreries en 2023, la suppression du numéraire, la création d'antennes provisoires, le regroupement des services des impôts des entreprises et des particuliers sur Tarbes.

- Le réseau de trésoreries sera ainsi remplacé par seulement 2 Services de gestion comptable : Lannemezan et Tarbes, avec de fortes inquiétudes sur la pérennité du service comptable de Lannemezan.
- Concernant le service des impôts des particuliers de Lannemezan et Lourdes, ils seront rapatriés sur Tarbes à compter de 2021, le service des impôts des entreprises de Lourdes étant transféré à Tarbes en 2020.

Des antennes seraient créées mais elles seront provisoires (vouées à disparaître dès que leurs effectifs descendent en dessous du seuil estimé à 8 agents par la DGFIP), à l'image de celle du service des impôts des entreprises de Lannemezan qui sera fermée en 2021.

Par la forte mobilisation des élus, des parlementaires et du conseil départemental, des fermetures de trésorerie ont été empêchées en 2020 (près de 200 délibérations communales, motion unanime du conseil départemental, interpellation du Ministre des comptes publics par les parlementaires).

Une mobilisation qui se doublait d'une demande d'ouverture d'un débat sous l'autorité du Préfet des Hautes Pyrénées afin de permettre le maintien d'un réseau de trésoreries de pleine compétence à l'échelle de la cartographie intercommunale du département.

Ce débat n'a cependant jamais été ouvert en dépit de la demande majoritaire clairement affirmée .

Aujourd'hui et alors que le pays traverse une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, la DGFIP a relancé ses projets de démantèlement accéléré.

Ainsi s'agissant du territoire de Neste-Barousse, la direction des finances publiques programme de supprimer les trésoreries de Loures Barousse et de Saint Laurent de Neste en proposant en contrepartie un service des finances publiques dégradé dans le cadre des accueils de proximité et des Espaces France Services.

Cette opération a été annoncée par la direction locale qui s'est empressé de considérer que le débat sur le sujet était clos lors de deux comités techniques locaux des 12 et 19 novembre 2020.

En fait de débat ou de concertation, nous avons eu droit à une véritable opération de communication visant à donner l'illusion du maintien de la proximité et empêcher toute velléité de contestation du projet, ne laissant que des marges de manœuvre minimalistes, la direction locale allant jusqu'à affirmer lors des deux comités techniques précités que les élus locaux n'étaient pas habilités à décider des implantations de service public d'Etat sur leur territoire.

En réalité, les élus locaux concernés ont manifesté d'importantes critiques sur la qualité de la dite concertation et du dialogue engagé sur le contenu réel du Nouveau Réseau de Proximité (NRP).

D'ailleurs, interrogé par les représentants des personnels sur le niveau et la teneur de la consultation des élus locaux et parlementaires, le Directeur Départemental des Finances Publiques a fini par concéder lors des CTL de novembre qu'il s'en était tenu à une consultation des présidents de CCOM concernés, des maires des lieux de résidence des trésoreries concernées par la restructuration, du député Jean Bernard Sempastous, du Maire de Lourdes, tout en précisant que la marge de négociation était cantonnée à l'habillage de la réforme dont les principaux points (fermeture de toutes les trésoreries à l'horizon 2023 et centralisation des services des impôts des particuliers et des entreprises sur Tarbes) ne seraient pas discutables.

S'agissant des trois autres parlementaires du département il a indiqué qu'il n'avait pas jugé nécessaire de consulter Mmes Dubié, Carrère et Artigalas, pas plus que les conseillers départementaux et le Président du Conseil Départemental, indiquant qu'ils et elles allaient sans doute émettre un avis négatif comme cela avait déjà été le cas en 2019.

Ce n'est qu'à l'issue de nos interpellations que le directeur a organisé une audioconférence avec Mme Jeanine Dubié (député et Présidente de l'Association des Elus de Montagne) le 7 décembre 2020.

En clair, le directeur départemental s'est bien gardé de faire remonter en 2020 une quelconque expression critique sur son projet.

C'est une définition toute particulière du dialogue et du débat.

A cet égard, qu'en est-il aujourd'hui des avis des élus sur les opérations de restructuration présentées et notamment sur l'aire géographique de la CCOM de Neste-Barousse ?

Les éléments portés à notre connaissance et qui ont été transmis aux cabinets Ministériels par les élus sont les suivants :

- Motion du conseil départemental votée le 4 décembre 2020 à l'unanimité moins une voix demandant le maintien des trésoreries du département et l'ouverture d'un débat sur le maillage du réseau des finances publiques de pleine compétence à l'échelle du département (une motion qui succédait à celles prises en 2019 et 2018),
- Neste Barousse : courrier de la CCOM aux Ministres et au DGFIP demandant solennellement la suspension des opérations de restructuration.
- Neste Barousse : Délibérations des 43 communes qui composent la Communauté de Communes rejetant les conditions de la restructuration et en partie transmises par les élus concernés aux cabinets ministériels.
- Courrier de Mme Maryse Carrère au Ministre demandant la suspension de la restructuration engagée sur Neste-Barousse.

Un rassemblement d'élus a été organisé à Loures Barousse le 5 décembre 2020 au cours duquel plusieurs prises de parole se sont succédées (M le premier adjoint au maire de Loures Barousse, M. Rumeau président de la Communauté de Communes de Neste-Barousse, Mme Péraldi conseillère régionale et départementale qui a d'ailleurs fait part du soutien de la Présidente de Région Carole Delga, M. Laurent Lages conseiller départemental)

Les intervenant.e.s ont rappelé à cette occasion leur refus du plan dit **Nouveau Réseau de Proximité** que la Direction Générale des Finances Publiques veut imposer et qui aboutira à la fermeture de toutes les trésoreries du département au 1er janvier et à la mise en place de Services des Impôts des Particuliers et des Entreprises départementaux domiciliés à Tarbes au détriment de ceux existant à Lourdes et Lannemezan.

Ils ont également indiqué que leurs expressions et leur combat n'avait rien de passéiste ou de rétrograde, en effet maintenir l'humain au sein des structures publiques de pleine compétence ce n'est pas rejeter la modernité et le numérique, mais un service public digne de ce nom ne peut se résumer à cela.

Les élus ont à nouveau insisté sur l'absence de véritable débat sur le sujet, la demande réitérée depuis trois ans d'un large débat au niveau du département, sous l'autorité du préfet et du Président du Conseil Départemental (qui sont les responsables du schéma départemental d'accès aux services publics), n'a pas été entendu à ce jour et ce, en dépit de dizaines de délibérations (près de 200 délibérations communales prises en 2019 pour signifier le rejet des fermetures de trésoreries près de 60 délibérations aujourd'hui pour les seules opérations de Tournay, Loures Barousse, St Laurent de Neste).

Il convient par ailleurs de souligner qu'au-delà des trésoreries de Neste-Barousse **notre département est directement concerné par les dispositions des lois Montagne de 1985 et 2016, méritant à ce titre un examen particulier** qui rend inconcevable la disparition programmée des trésoreries de Luz St Sauveur, Argelès Gazost, Aure-Louron, Bagnères de Bigorre à l'horizon 2022/2023.

La Direction départementale des finances publiques et la direction générale ayant décidé de faire la sourde oreille à ces différentes expressions, il est désormais clair que l'interpellation à l'échelon gouvernemental s'impose tant au niveau du Premier Ministre que du Ministre des Comptes Publics et du secrétaire d'Etat chargé de la ruralité.

En effet, lors d'une précédente audioconférence avec les organisations syndicales, le directeur général, M. Jérôme Fournel, a déclaré que la contestation avait eu lieu et que le temps était à la mise en œuvre des réformes.

Pour l'intersyndicale finances publiques un tel déni n'est pas acceptable et il serait incompréhensible que les expressions majoritaires des élus et que la voix des territoires ne soient pas entendues.

Une audience a été sollicitée auprès du Préfet des Hautes Pyrénées (M. Rodrigue Furcy) le 12 décembre et une lettre ouverte sera également adressée dans le même temps au Président de la République, dont on connaît l'attachement à notre département.

Au regard du contexte exceptionnel que nous vivons, la suspension de toute restructuration en 2021 et l'ouverture d'un réel débat public sur le maillage territorial des services des finances publiques sont un impératif, c'est ce qui a été demandé depuis 2018 dans les Hautes Pyrénées sans que la direction départementale des finances publiques et la Préfecture des Hautes Pyrénées ne donne suite à cette exigence majoritairement portée par les élus locaux, conseillers départementaux et parlementaires..

En restant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre des Comptes Publics, Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la ruralité, en l'assurance de notre haute considération.

Contacts pour l'intersyndicale :

♦ José Navarro
Secrétaire CGT Finances Publiques
07.89.52.26.14
jnavarro.cgt6565@orange.fr

♦ Pascale Senmartin
Solidaires Finances Publiques
pascale.senmartin@dgfip.finances.gouv.fr

♦ Marie-Françoise Thomas
FO DGFIP
marie.thomas@dgfip.finances.gouv.fr

LE PLAN DE N.R.P DE LA DDFIP 65 SUR TROIS ANS :

2021.

- ♦Transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers des trésoreries mixtes de Loures-Barousse, Saint-Laurent de Neste et des Coteaux vers le SIP de Lannemezan;
- ♦Transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers des trésoreries mixtes de Tournay et Bagnères-de-Bigorre vers le SIP de Tarbes;
- ♦Transfert de la gestion de l'hôpital de Tarbes à la trésorerie de Lourdes;
- ♦Transfert de la gestion des collectivités de Lourdes -hors hôpital- au SGC de Tarbes;
- ♦Transfert de la gestion des collectivités des trésoreries de Tarbes Adour Echez et Trésorerie Municipale de Tarbes au Service de Gestion Comptable de Tarbes;
- ♦Création, à Juillan et à Lourdes, de deux postes de Conseillers aux décideurs locaux à la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées. ;
- ♦Transfert de la gestion des collectivités des trésoreries de Loures-Barousse, Saint-Laurent-de-Neste, Tournay et Lannemezan au SGC de Lannemezan, création à cette occasion;
- ♦Création des postes de CDL de la CC Neste-Barousse à Saint-Laurent-de-Neste, de la CC du Plateau de Lannemezan (Lannemezan) et de la CC du Val d'Arros (à Tournay).

2022

- ♦Création du SIP départemental avec deux antennes pérennes à Lourdes et Lannemezan;
- ♦Fermeture des trésoreries d'Argeles-Gazost et de Luz-Saint-Sauveur suite au transfert de la gestion de leurs collectivités vers le SGC de Tarbes; la création de l'antenne du SGC de Tarbes à Argelès-Gazost permet de conserver les effectifs sur place.
- ♦Transfert de la gestion des collectivités de la trésorerie de Bagnères-de-Bigorre -hors hôpital- au SGC de Tarbes;
- ♦Création des postes de CDL de la CC Pyrénées-Vallée-des-Gaves (Argelès) et de la CC Haute-Bigorre (Bagnères);
- ♦Rattachement de la gestion des hôpitaux de Bagnères-de-Bigorre et Lannemezan à la TH départementale de Lourdes, avec création d'une antenne hospitalière à Bagnères-de-Bigorre.

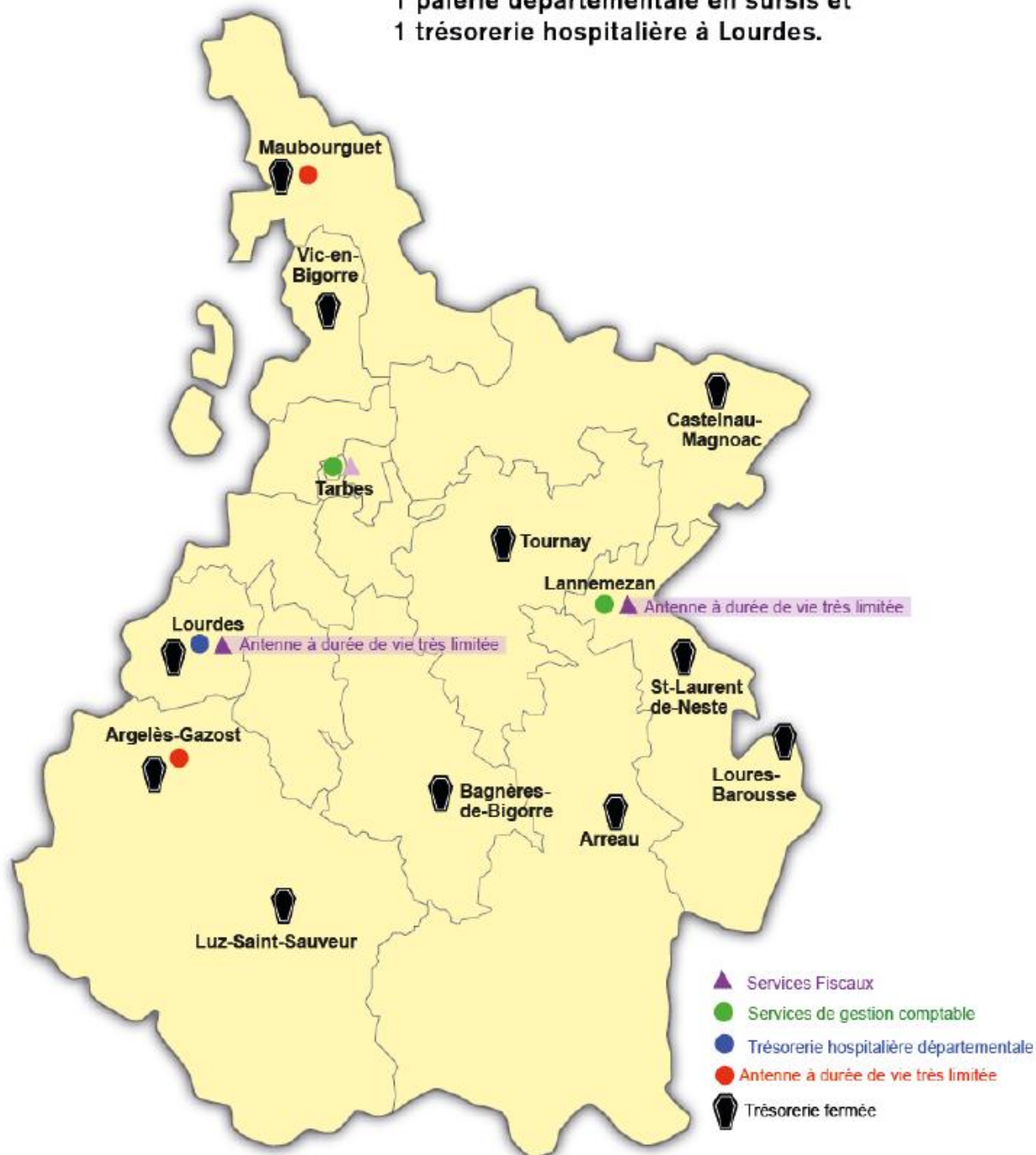
2023

- ♦Fermeture des trésoreries des Coteaux et d'Aure-Louron suite au transfert de leurs collectivités au SGC de Lannemezan;
- ♦Création des postes de CDL de la CC Aure-Louron à Arreau et de la CC Pays de Trie et du Magnoac à Castelnau-Magnoac.
- ♦Les opérations pour lesquelles un accord sera formalisé bénéficieront d'une garantie de maintien des structures (postes comptables, antennes, permanences...) jusqu'en 2026, date de fin des prochains mandats municipaux.

LE RESEAU DES FINANCES PUBLIQUES à L'HORIZON 2023 :

13 trésoreries fermées + concentration des SIP et SIE à Tarbes :

2 services comptables (Tarbes et Lannemezan)
1 service des impôts des particuliers à Tarbes
1 service des impôts des entreprises à Tarbes
1 paierie départementale en sursis et
1 trésorerie hospitalière à Lourdes.



Madame la conseillère régionale et départementale,
Monsieur le président de la communauté de communes
Mesdames et messieurs les maires , conseillers municipaux ,
Mesdames et messieurs,

Je vous remercie d'avoir répondu à l 'appel de notre maire , Jean Michel PALAO qui se trouve au chevet de son épouse et m'a chargé en tant que premier adjoint de le remplacer .

Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour rendre publique notre opposition au projet de fermeture des trésoreries de st Laurent de neste et loures barousse. Nous n'acceptons pas le regroupement de ces moyens sur Lannemezan et Tarbes .

Certes , La direction des finances publique nous promet des compensations :

Les mêmes interlocuteurs à Lannemezan.

Un conseiller aux collectivités maintenu dans l'intercommunalité'.

Deux points de contact dans les espaces France service de st Laurent (qui n'existe pas à ce jour) et à Sarp (que nous savons tous inadapté)

Nous ne pouvons accepter cette restructuration décidée sans concertation avec l'ensemble des élus locaux , de la population et des agents des finances publiques concernés.

Les conséquences de ces fermetures nuiront d'une part :

A l'appui et au conseil délivrés par les trésoreries et notamment les comptables publics aux communes. En effet , la proximité entre les agents de nos trésoreries , les élus et nos services administratifs sont des gages de confiance et d'efficacité dans le travail .

D'autre part au service rendu à la population qui devra se rendre à Lannemezan et parcourir plus de 30 kilomètres pour celle des fonds de vallée ou d'utiliser internet pour communiquer avec l'administration fiscale . Or nous le savons tous , les plus fragilisés ne maîtrisent pas l'outil informatique et l'Internet n'est pas accessible à tous. Oui monsieur Viennot , il existe encore des citoyens qui n'ont pas de telephone portable , qui n'ont pas d'ordinateur et encore moins de véhicules pour se déplacer.

Dans ces conditions , nous considérons essentiel le besoin de maintenir un service public de proximité et que ces fermetures accentueraient le sentiment d'abandon de nos territoires ruraux.

Nous nous opposons aux projets de fermeture des trésoreries de st Laurent et loures . Nous exigeons le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences de recouvrement de l'impôt et de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics.

Si en 2016 et 2018 la raison l'avait emportée et l'administration fiscale avait pris en considération les justes revendications des élus , des agents des finances concernés et de la population , nous restons confiants et persuadés que le bon sens l'emportera une nouvelle fois .

Bien que la situation sanitaire actuelle concentre nos énergies , ce serait une erreur de croire qu'elle nous empêchera d'exprimer notre opposition à votre projet.

Motion contre le plan de restructuration du réseau de la DGFIP des Hautes-Pyrénées

Une fois encore, dans notre département les élus et la population doivent faire face à l'annonce programmée de la disparition de plusieurs trésoreries, dans le cadre du projet de restructuration du réseau de la DGFIP des Hautes-Pyrénées mené par le Ministère de l'Economie.

La fermeture de ces trésoreries risque d'affecter la qualité du service public de proximité pour les usagers. Les territoires et les collectivités les plus impactés par ce projet seront de nouveau les communes rurales, et les femmes et les hommes qui habitent le milieu rural seront les premières victimes de cette fracture territoriale du réseau DGFIP et de cet éloignement du service public fiscal.

Par ailleurs, dans le contexte actuel d'état d'urgence sanitaire, les collectivités mais aussi les acteurs économiques et sociaux locaux, expriment un besoin accru de conseil et d'accompagnement de la part des Finances Publiques afin de leur permettre de surmonter au mieux cette période complexe, au sein de laquelle les déplacements demeurent restreints.

Face à ce constat, il apparaît que la fermeture de trésoreries, comme proposé une fois de plus par le plan de restructuration du réseau de la DGFIP des Hautes-Pyrénées et son horizon à 2023, constituerait une mesure aussi injuste qu'inégalitaire à laquelle nous ne saurions nous résoudre.

Considérant le caractère rural et de montagne des Hautes-Pyrénées.

Considérant le contexte sanitaire actuel d'urgence sanitaire, qui notamment restreint fortement les déplacements à l'échelle départementale.

Considérant le besoin grandissant de conseil et d'accompagnement des collectivités et des différents acteurs locaux dans cette période économique complexe.

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, réuni en assemblée plénière :

- Rappelle son attachement à un service public des finances publiques de qualité et de proximité, et son refus d'un nouvel éloignement entre les usagers et l'administration.
- Rappelle les termes de la motion « Pour le maintien des services publics dans le monde rural » adoptée à l'unanimité par le Conseil Départemental à l'occasion de la Session du 22 juin 2018.
- Rappelle les termes de la motion « Plan de fermeture des Trésoreries » adoptée par le Conseil Départemental à l'occasion de la Session 11 octobre 2019.
- S'oppose à la fermeture des trésoreries envisagées dans le plan de restructuration du réseau de la DGFIP des Hautes-Pyrénées, et notamment celles d'Argelès-Gazost, Luz-Saint-Sauveur, Loures-Barousse, Saint-Laurent de Neste, Tournay, des Coteaux et d'Aure-Louron.
- Demande à ce que de nouvelles propositions, issues d'une concertation large et menée au terme du contexte d'urgence sanitaire, soient formulées afin de maintenir l'efficacité et la proximité du réseau de la DGFIP des Hautes-Pyrénées en évitant toute fermeture de trésorerie.

À Sarp, le vendredi 27 novembre 2020

Monsieur Rémi VIENOT
Directeur Départemental
des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Directeur,

Par votre courrier du 30 octobre dernier, vous avez bien voulu nous apporter quelques éléments d'éclairage sur l'état du réseau DDFiP sur notre territoire, après la réorganisation annoncée. Nous vous en remercions vivement.

Néanmoins, Monsieur le Directeur, nous souhaitons apporter une réponse nuancée à vos propos.

Premièrement, nos délibérations ont été prise en parfaite connaissance des diverses rencontres que vous avez pu avoir avec les élus des communes de Loures-Barousse et de Saint-Laurent de Neste, tout comme nos représentants à la Communauté de Communes Neste Barousse, dans un esprit de co-construction. Notre souhait est bien le même, comprendre par le dialogue le nouveau réseau de proximité de la Direction Générale des Finances Publiques. Cependant, ce n'est pas un dialogue qui nous est présenté, mais bien une décision déjà actée par vos services. Les élus que nous sommes n'ont pas été consulté en amont de celle-ci afin de pouvoir donner leur avis. Et nous nous retrouvons aujourd'hui obligés à le faire, en pleine crise sanitaire alors que notre énergie devrait être mobilisée à d'autres préoccupations.

Nous sommes attachés à un service public de proximité, mais aussi de qualité.

La proximité, encore plus pour nos zones rurales, est un facteur primordial pour un accès équitable au service public, notamment et peut-être même plus pour les Finances Publiques. Pour autant, cette proximité ne peut pas se traduire par une diminution de la qualité du service. Si la volonté de l'Administration est bien de proposer un accueil et une proximité renforcés, cela se traduira par un délitement de la qualité du service proposé.

Vous nous informez, Monsieur le Directeur, que « *des accueils seront organisés pour accompagner ceux qui en ont besoin dans leurs diverses démarches liées aux Finances publiques* », ces « *accueils pourront se faire au sein des Espaces France Service, existant ou à créer* ». Sans parler du désengagement, une fois de plus, de l'État sur les Collectivités Territoriales puisque ces nouveaux espaces France Service seront à leur charge, ces animateurs bien que formés par vos soins ne seront pas en capacité de répondre à une majorité de question, et assureront simplement un accueil de premier niveau, destinés à réorienter vers tels ou tels services à Lannemezan ou bien même à Tarbes les usagers. Et ce, même si les plages horaires de ces accueils seront étendues.

Vous nous informez, Monsieur le Directeur, de la mise en place de permanence tenues par des agents des Finances Publiques soit au sein des espaces France Service, soit dans les locaux communaux au siège des actuelles trésoreries. Outre le transfert de charge, encore une fois vers les collectivités en question, quels seront les agents présents sur le territoire, avec quelles compétences, et à quelles fréquences ? Si ce doit être un simple accueil de premier niveau comme ce sera le cas pour les Maisons France Service, alors nous ne pourrons pas continuer à parler de qualité du service public et nous confondrons proximité et qualité.

Vous nous informez, Monsieur le Directeur, que le paiement des diverses dettes fiscales de nos administrés peut se faire dès à présent auprès du réseau des buralistes, en nous précisant que cette évolution de l'organisation est indépendante de la réorganisation des structures de votre réseau et interviendra sur tout le territoire national au 1^{er} semestre 2021. Une fois encore, l'État se désengage en favorisant le bénéfice d'un secteur privé. Nous ne pouvons accepter que nos administrés doivent se rendre, pour payer leurs services publics, dans une structure privée, où aucune discrétion ne peut être assurée. De plus, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Directeur, à combien se chiffrera le coût unitaire de traitement par le secteur privé de ce type d'opérations ?

Comme vous l'évoquez également, le point concernant le décaissement des régies s'est aussi fait jour. Effectivement, l'éloignement de ces lieux d'accès constitue un risque de sécurité pour le(s) régisseur(s) mais aussi un coût non négligeable une fois de plus pour la collectivité. Vous nous informez d'une solution alternative en lien avec les agences du réseau Postal ou bien du réseau bancaire, dans le cadre de dérogation à l'obligation du dépôt de fonds au Trésor. Or, cette évolution interviendra dans moins de deux mois, au 01 janvier 2021, et aucune solution viable ne nous est aujourd'hui proposée. Comment l'État, au travers de sa Direction Générale des Finances Publiques, peut-il imposer aux collectivités territoriales une réforme non préparée ni même sans prendre la mesure des décisions qu'il impose ?

Enfin, vous nous informez, Monsieur le Directeur, de la mise en place sur le territoire d'un conseiller aux décideurs locaux (CDL), permettant *« la prestation de conseil comptable, budgétaire, financier ou fiscal, au cœur des missions des comptables publics trop souvent accaparés par d'autres tâches relevant de la gestion »*. Encore une fois, les collectivités en question devront prendre en charge tous les frais inhérents à la présence de ce CDL dans ses locaux. Bien que nous sommes sensibles à l'intérêt qui nous est porté, est-il besoin de rappeler néanmoins que ce conseiller pouvait très bien être dépêchés dans les trésoreries actuelles ?

Nos délibérations font effectivement allusion à une convention. Celle-ci régirait donc le partenariat qui pourrait être établi entre la Communauté de Communes, la Préfecture et la DDFiP. *« Elle permettrait de stabiliser à l'échelle du territoire de l'intercommunalité les nouveaux modes de présence de la DGFIP au travers notamment des permanences dont la fréquence et la localisation seraient précisées, ainsi que l'accompagnement du CDL en proximité »*, aux frais des collectivités faut-il encore le rappeler.

De plus, la proposition de cette convention offre une visibilité à court terme soit six ans.

Or nous sommes élus, Monsieur le Directeur, non pas pour notre seul mandat, mais pour permettre une structuration de notre territoire à moyen et long terme. Et nous ne pouvons admettre qu'une convention de seulement six ans, régissant un service public sensible que sont les Finances Publiques, puisse être signée de la sorte. Nous n'en ferons donc pas, un élément de campagne électorale !

Avec tout le respect que nous vous devons, Monsieur le Directeur, votre courrier n'a pas permis à nous rassurer quant à la volonté de la Direction Générale des Finances Publiques de proposer un nouveau réseau de proximité des Finances Publiques, résolument tourné vers un appauvrissement de la qualité rendue aux élus et aux populations.

Avec la crise sanitaire que nous sommes en train d'affronter, nous pensons que les priorités sont aujourd'hui ailleurs que sur une réorganisation du réseau des Finances publiques. Nous demandons donc, solennellement, la suspension de cette réorganisation afin d'échanger davantage.

Copie :

Monsieur Olivier DUSSOPT, *Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes Publics*

Monsieur Jérôme FOURNEL, *Directeur Général des Finances Publiques*

Monsieur Rodrigue FURCY, *Préfet des Hautes-Pyrénées*

Monsieur Jean-Bernard SEMPASTOUS, *Député des Hautes-Pyrénées*

Madame Maryse CARRÈRE, *Sénatrice des Hautes-Pyrénées*

Madame Viviane ARTIGALAS, *Sénatrice des Hautes-Pyrénées*

Madame Carole DELGA, *Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée*

Monsieur Michel PÉLIEU, *Président du Département des Hautes-Pyrénées*

Madame Pascale PÉRALDI, *Conseillère régionale et départementale du Canton Vallée de la Barousse*

Monsieur Laurent LAGES, *Conseiller départemental du Canton de la Vallée de la Barousse*

Monsieur Yoan RUMEAU, *Président de la Communauté de communes Neste Barousse*

Tarbes, le lundi 16 novembre 2020



MARYSE CARRÈRE

SÉNATRICE DES
HAUTES-PYRÉNÉES**M. Olivier DUSSOPT**
Ministre délégué auprès du Ministre
de l'Économie, des Finances et de la
Relance, chargé des Comptes Publics

Objet : Fermeture trésoreries 2021

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur la réorganisation du réseau des Finances publiques sur le département des Hautes-Pyrénées et l'annonce de la fermeture de trois trésoreries au 01 janvier 2021.

Le 02 juillet 2019, nous avons avec mes collègues **Jeanine DUBIÉ et Viviane ARTIGALAS**, Députée et Sénatrice des Hautes-Pyrénées, alerté votre prédécesseur **Monsieur Gérald DARMANIN**, alors Ministre de l'Action et des Comptes Publics, sur le nouveau maillage territorial des Finances publiques dans notre département. Nous lui avons alors exprimé notre satisfaction relative à la méthode engagée par le ministère : concertation avec les élus concernés et les différents acteurs locaux avec la volonté d'une présence territoriale forte. Nous avons pu également exprimer nos craintes vis-à-vis de cette réorganisation, à savoir qu'une simple permanence de conseil n'assure pas l'intégralité des services offerts par une trésorerie, que l'installation de conseillers aux collectivités ne suffit pas à couvrir tous les besoins exprimés par les collectivités et qu'enfin les établissements publics de santé nécessitaient d'un service de gestion comptable dédié.

Monsieur le Ministre nous avait alors rassurées en date du 31 octobre 2019 en nous indiquant que « *cette carte ne constitue qu'une base de départ pour nourrir la concertation qui est en cours. Celle-ci doit permettre aux élus locaux et nationaux, aux agents des Finances publiques et aux usagers d'exprimer leurs souhaits et leur vision pour l'implantation de ces services publics* ».

Depuis lors, nous étions dans l'attente d'être associées à une nouvelle étape de concertation, en lien avec nos différents territoires. Bien entendu, notre pays traverse depuis 8 mois maintenant une grave crise sanitaire sans précédent. Les différents confinements et la lutte contre la Covid-19 avec les différentes mesures de distanciation sociale n'ont pu permettre ces temps d'échanges entre les différents acteurs. Nous en convenons tous. Néanmoins et en septembre dernier, des élus m'ont alerté sur l'annonce faite par **Monsieur Rémi VIENOT**, Directeur Départemental des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées, de la fermeture de trésoreries sur leur territoire au 01^{er} janvier 2021. De nouveaux élus m'ont alerté également sur d'autres fermetures programmées au 01^{er} janvier 2022 et au 01^{er} janvier 2023.

De mon point de vue, ces décisions ne s'apparentent pas à une concertation, souhaitée par Monsieur le Ministre, de la totalité des élus locaux, des agents des Finances publiques et des usagers.

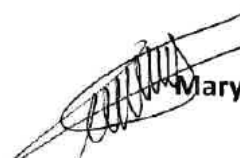
Lors de sa question orale du 08 octobre dernier, ma collègue **Madame Marie-Pierre MONIER**, *Sénatrice de la Drôme*, indiquait que *le projet de réorganisation des services et le regroupement de certains sites est apparu comme une concentration de l'ensemble des services des finances publiques dans les territoires plus urbanisés*. C'est aussi ce sentiment-là qu'ont les élus hauts-pyrénéens avec une concentration des services dans la ville-préfecture.

Je comprends parfaitement la volonté de modernisation et de numérisation de l'administration des Finances publiques, tout comme la recherche de réductions de dépenses, dès lors que cela n'entraîne pas un délitement du service public, à fortiori pour les territoires ruraux et pour une partie de nos concitoyens. De plus et contre leur grès, les différents territoires se retrouvent mis en concurrence : différentes étapes de fermeture sont annoncées et les élus ne comprennent pas pourquoi leur collectivité est pénalisée par rapport à l'autre. Sur les territoires concernés, par exemple celui de la Communauté de Communes Neste Barousse, cela se traduira par la fermeture des deux trésoreries sans consultation de tous les acteurs concernés. Un conseiller des collectivités ainsi qu'une permanence devrait avoir lieu dans la seule Maison France Service existante pour l'instant, non équipée à ce jour, à la charge bien entendu de cette petite collectivité pour qui l'augmentation de la présence territoriale des Finances publiques se traduit par l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement.

Avec la crise sanitaire que nous sommes en train de combattre, toutes les énergies devraient être concentrées sur le soutien à apporter à nos élus locaux et à nos concitoyens, et non à les opposer.

Tout comme ma collègue **Madame Marie-Pierre MONIER**, bien qu'une réelle concertation sur la réorganisation du réseau des finances publiques doive avoir lieu après la crise et dans de meilleures conditions que celles d'aujourd'hui, je vous demande de bien vouloir suspendre ce programme ainsi que d'annuler les fermetures annoncées.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre**, à l'assurance de ma haute considération.

 **Maryse CARRÈRE**

Copie : **Monsieur Rodrigue FURCY**, *Préfet des Hautes-Pyrénées*
Monsieur Rémi VIENOT, *Directeur Départemental des Finances Publiques*

Articles de presse locaux sur la mobilisation contre le projet NRP de la DDFIP 65 :

- **Tarbes Infos** : <http://www.tarbes-infos.com/spip.php?article28686>

Samedi après-midi 5 décembre 2020, le rassemblement pour la sauvegarde et le maintien des trésoreries de Loures Barousse et de Saint Laurent de Neste dans toutes leurs compétences a été marquée par une forte présence des élus locaux.

Ce sont plus de vingt maires accompagnés d'adjoints qui s'étaient donné rendez-vous à 15 h 00 devant la trésorerie de Loures Barousse.

Plusieurs prises de paroles se sont enchaînées.

Le premier adjoint de la Mairie de Loures-Barousse a ouvert l'initiative en donnant lecture d'un message du Maire qui n'avait pu se déplacer pour des raisons familiales.

Puis, se sont succédé : l'intersyndicale Finances Publiques représentée par José Navarro, Yoan Rumeau, président de la Communauté de Communes de Neste- Barousse, Pascale Péraldi, conseillère régionale et départementale qui a d'ailleurs fait part du soutien de la Présidente de Région Carole Delga, Laurent Lages, conseiller départemental.

Les intervenant.e.s ont rappelé leur refus du plan dit **Nouveau Réseau de Proximité** que la Direction Générale des Finances Publiques veut imposer et qui aboutira à la fermeture de toutes les trésoreries du département au 1er janvier et à la mise en place de Services des Impôts des Particuliers et des Entreprises départementaux domiciliés à Tarbes au détriment de ceux existant à Lourdes et Lannemezan.

Ils ont également indiqué que leurs expressions et leur combat n'avait rien de passéiste ou de rétrograde, en effet « maintenir l'humain au sein des structures publiques ce n'est pas rejeter la modernité et le numérique, mais un service public digne de ce nom ne peut se résumer à cela ».

M. Rumeau, président de la CCNB, a notamment souligné que « les restructurations planifiées par la DGFIP avait essentiellement pour raison une volonté de réduire la dépense publique et notamment la dépense consacrée aux agents publics », une vérité qui ne s'est pas démentie depuis 12 ans à la DGFIP qui a supprimé 20 000 emplois depuis 2008 et devrait en supprimer 9000 entre 2018 et 2022 selon un commentaire syndical.

Pour le département des Hautes Pyrénées, ce sont 200 emplois qui ont été supprimés depuis 2002 et 4 nouvelles suppressions sont programmées en 2021.

Les élus ont également insisté sur l'absence de véritable débat sur le sujet, la demande réitérée depuis trois ans (2018 étant l'année de lancement du plan de restructuration prénommé à l'époque Plan Darmanin) d'un large débat au niveau du département, sous l'autorité du préfet et du Président du Conseil Départemental (qui sont les responsables du schéma départemental d'accès aux services publics), n'a pas été entendu à ce jour et ce, en dépit de dizaines de délibérations (près de 200 délibérations communales prises en 2019 pour signifier le rejet des fermetures de trésoreries).

En 2020, malgré la gravité de la crise sanitaire qui a rendu très difficile les initiatives de mobilisation et de rassemblement, et alors que la Direction Générale des Finances Publiques décidait de ne pas tenir compte de cette situation en ne suspendant aucune des opérations de restructuration qu'elle comptait engager en 2020, les communes qui composent la communauté de Communes de Loures Barousse n'ont en aucun cas baissé les bras et ce sont 43 délibérations tout comme un courrier de la CCOM au Ministre qui sont venus rappeler l'exigence du maintien des trésoreries de Loures-Barousse et de Saint Laurent de Neste dans toutes leurs compétences, et notamment l'accueil fiscal de proximité et le recouvrement de l'impôt.

De même, lors du rassemblement du 5 décembre, la politique de transfert des opérations de recouvrement de l'impôt ou des créances de collectivités locales pour les paiements en numéraire de moins de 300 € aux bureaux de tabac agréés par le Ministère a également été fortement critiquée.

A ces initiatives en Neste-Barousse est venue s'ajouter l'expression quasi unanime (1 seul vote contre d'un conseiller départemental LREM) du conseil départemental des Hautes Pyrénées lors de sa séance plénière du 4 décembre 2020 qui tout en rappelant ses expressions passées (en 2018 et 2019), se prononçait à nouveau en 2020 pour le maintien des trésoreries de proximité dans toutes leurs compétences.

Autant d'initiatives soutenues, comme l'a rappelé Pascale Péraldi, par Carole Delga, la Présidente de Région Occitanie

« La Direction départementale des finances publiques et la direction générale ayant décidé de faire la sourde oreille à ces différentes expressions, il est désormais clair que la balle est dans le camp gouvernemental, au niveau du Ministre des Comptes Publics, Olivier Dussopt, et du Premier Ministre, Jean Castex », a conclu José Navarro.

Il serait incompréhensible que ces expressions ne soient pas entendues au niveau du gouvernement.

L'intersyndicale Finances Publiques a par ailleurs fait savoir qu'elle serait reçue vendredi 12 décembre par M. le Préfet et qu'elle s'adresserait au Président de la République qui se dit particulièrement attaché à notre territoire. « Le combat pour le service public de proximité en milieu rural continue ».

La Dépêche du Midi du 8 décembre 2020 : Loures-Barousse : non à la fermeture des trésoreries

https://www.ladepeche.fr/2020/12/08/non-a-la-fermeture-des-tresoreries-9244911.php?fbclid=IwAR1_qB_cXGKx9kY7RIZNHHUye2LJc6rdCsQQXgu96_IGEB8Pw9AqJJq5dgA



Face au plan de restructuration nationale des services de la direction générale des finances publiques (DGFIP), les trésoreries de Loures-Barousse et Saint-Laurent-de-Neste, comme plusieurs autres dans le seul département des Hautes-Pyrénées, sont à nouveau dans le viseur et menacées de fermeture au 1er janvier 2021.

Comme en 2016 et 2018, les élus rejettent en bloc cette éventualité. Samedi à 15 heures et revêtus de l'écharpe tricolore, les maires et représentants de la communauté de communes (CC) Neste-Barousse étaient rassemblés au 4 rue Saint-Exupéry à Loures-Barousse devant la perception, afin de rendre publique leur opposition à ce projet. **"On ne peut accepter le regroupement de nos deux sites à Lannemezan malgré la promesse de compensations, sans concertation avec les élus, la population et les agents des finances... La fermeture de ces services de proximité accentuerait le sentiment d'abandon de nos territoires ruraux..."**, lance Roger Marchand, 1er adjoint au maire de Loures-Barousse.

"Il n'y a jusqu'alors pas eu de dialogue. Pour les 43 communes qui demandent le maintien de ces trésoreries, un vrai débat s'impose. Pas à l'échelle locale mais au niveau ministériel. Et loin de vouloir opposer l'urbain au rural, mais de défendre l'emploi public et les services de pleine compétence...", poursuit José Navarro, secrétaire du syndicat CGT finances publiques.

Gilbert Carrère, maire de Saint-Laurent, parle d'incohérence : **"ce plan de restructuration va à l'encontre de la revitalisation des centres bourgs..."**.

Chaque interlocuteur a mis l'accent sur la pertinence de ces trésoreries, dans des vallées aux populations parfois fragilisées, où certains sont dépourvus de l'outil informatique à l'heure de la dématérialisation, de véhicules pour se déplacer... **"Nos deux trésoreries ne sont pas fusionnables. Il nous faut aller jusqu'au bout de notre démarche, sans pour autant nous substituer à l'État"**, indique Yoan Rumeau, président de la CC. Conseiller départemental, Laurent Lages a évoqué cette fermeture comme un acte fort, une volonté un peu à contre-courant depuis des années, et le déséquilibre entre l'urbain et le rural dont l'un ne peut pas vivre au détriment de l'autre !

Lequel a fait le parallèle avec l'école, la Poste..., lieux symboliques et indispensables de la République. **"On l'a déjà démontré. On est capable de travailler et vivre ensemble. Au nom de la solidarité départementale et du rééquilibrage territorial de la région, on met les moyens. On va assumer nos responsabilités"**, a conclu Pascale Péraldi, conseillère régionale et départementale, laquelle a rappelé les différentes motions adoptées en assemblées plénières. D'autres actions devraient suivre...



